



Agrandissement d'un droit de passage sans autorisation

Par **mitcptj**, le **29/05/2008** à **10:39**

Bonjour,

J'aurai besoin de votre conseil pour une affaire assez compliquée.

En face de chez moi, la commune a détruit un de ces bâtiment en gardant les murs de chaque côté pour la réalisation d'un parking. il y a une personne ayant un droit de passage pour aller sur son terrain, de ce fait, il a une porte d'un mètre de large pour pouvoir passer. Mais sans l'accord de la mairie et aucune demande au préalable, cette personne a élargi sa porte à 1.80m de large pour pouvoir passer avec son tracteur. De plus cette personne s'est permis de construire un toit sur les murs de ce bâtiment qui ne lui appartient pas.

Plusieurs réunions ont eu lieu et le maire ainsi que la DDE n'ont pas l'intention de faire pression sur cette personne. En sachant que l'ancien maire avait ordonné que cette porte soit remise en son état initial par lettre recommandée.

Que puis je faire et quel sont les recours que j'ai pour faire respecter cela.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Mitchptj